

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2022-056

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

Direction régionale des douanes de Rouen / R28-2021-09-23-00004 - Décision de la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects en Normandie n°21001311 du 24 septembre 2021 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent. (1 page) Page 4 Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / Division RH R28-2022-03-28-00008 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - A. GHORRAF (1 page) Page 6 R28-2022-03-28-00007 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. FABRE (1 page) Page 8 R28-2022-03-28-00011 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. MOTTIN (1 page) Page 10 R28-2022-03-28-00006 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - G. DUTEIL (1 page) Page 12 R28-2022-03-28-00012 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - H. PAGEOT (1 page) Page 14 R28-2022-03-28-00010 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - I. MEILLERAIS (1 page) Page 16 R28-2022-03-28-00009 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - J. GUINEL (1 page) Page 18 R28-2022-03-28-00013 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. TOULZE (1 page) Page 20 R28-2022-03-28-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale (2 pages) Page 22 R28-2022-03-28-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale (3 pages) Page 25 R28-2022-03-28-00019 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation (2 pages) Page 29 R28-2022-03-28-00014 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées (6 pages) Page 32

	R28-2022-03-28-00001 - Délégation de signature à l'adjoint au responsable du pôle pilotage et ressources (2 pages) R28-2022-03-28-00003 - Délégation de signature au responsable du pôle	Page 39
	animation du réseau (2 pages)	Page 42
	R28-2022-03-28-00002 - Délégation de signature au responsable du pôle	
	État (1 page)	Page 45
	R28-2022-03-28-00004 - Délégation de signature relative au contrôle	
	budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie (2 pages)	Page 47
Pı	éfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les	
affaires régionales		
	R28-2022-03-28-00015 - Arrêté N°SGAR 22-042 portant délégation de	
	signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Jean-Yves LE GALL,	
	administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la	
	direction régionale des finances publiques de Normandie et du	
	département de la Seine-Maritime (2 pages)	Page 50
	R28-2022-03-28-00016 - Arrêté N°SGAR 22-043 portant délégation de	
	signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Benjamin	
	MARGEAULT, administrateur des finances publiques (3 pages)	Page 53
	R28-2022-03-28-00018 - Arrêté N°SGAR 22-044 portant délégation de	
	signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Benjamin MARGEAULT,	
	administrateur des finances publiques (2 pages)	Page 57

Direction régionale des douanes de Rouen

R28-2021-09-23-00004

Décision de la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects en Normandie n°21001311 du 24 septembre 2021 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS EN NORMANDIE Nº 21 3月 DU 24/02/82/PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS EN NORMANDIE

Vu l'article 568 du code général des impôts et de l'annexe IV du même code confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'État (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37 du décret susvisé énonçant les cas de fermetures définitives des débits de tabac ordinaires permanents dont la fermeture définitive pour démission du gérant sans présentation du successeur ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2017 portant nomination, à compter du 11 décembre 2017, de Monsieur Jean-Paul BALZAMO, directeur interrégional des douanes et droits indirects en Normandie;

Considérant que Monsieur Grégory BEAUDET, gérant majoritaire de la SNC GREGORY, a démissionné de son poste de débitant de tabac sans présenter de successeur, suite à la fermeture provisoire du débit de tabac depuis le 26/04/2019.

PRONONCE

<u>Article 1er</u>: Le débit de tabac n°7600896U, sis 67D rue Louis Pasteur à Mont-Saint-Aignan, est fermé définitivement, à compter du 16 septembre 2021.

Article 2 : La chambre syndicale départementale des buralistes de Rouen est informée de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs régional en Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 23 septembre 2021 P/Le directeur interrégional, par délégation, le chef du pôle action économique

Guillaume MULLER

R28-2022-03-28-00008

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - A. GHORRAF





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves Lt GAL

R28-2022-03-28-00007

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. FABRE





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-yves LE GALL

R28-2022-03-28-00011

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - C. MOTTIN





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

R28-2022-03-28-00006

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - G. DUTEIL





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LA GALL

R28-2022-03-28-00012

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - H. PAGEOT





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Wes LE GAL

R28-2022-03-28-00010

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - I. MEILLERAIS





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALI

R28-2022-03-28-00009

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - J. GUINEL







Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves E GALL

R28-2022-03-28-00013

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. TOULZE





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évalutations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Arrête

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

R28-2022-03-28-00005

Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du 1 de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44);

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Arrête:

<u>Article. 1er.</u> - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle État;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;
- à l'effet de signer, au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale.

La signature des avis portant sur la valeur vénale des biens cédés par l'État ou sur les valeurs locatives de tous les biens loués par l'État, ne peut être subdéléguée.

<u>Article. 2.</u> – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert PAGEOT :

- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale;
- à l'effet de signer au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime les avis d'évaluation domaniale pour les biens dont :
- la valeur vénale est inférieure à 1 million d'euros à l'exclusion des biens de l'État cédés;
- la valeur locative annuelle est inférieure à 100 000 € (cent mille euros) à l'exclusion des biens loués par l'État.

Article. 3. - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Guillaume DUTEIL, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Aziz GHORRAF, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Jérôme GUINEL, Inspecteur des finances publiques
- Monsieur Gérard LEBLAY, Inspecteur des finances publiques
- Madame Isabelle MEILLERAIS, Inspectrice des finances publiques
- Madame Corinne MOTTIN, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne-Françoise PONS, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Arnaud STEPHAN, Inspecteur des finances publiques
- Madame Mireille TOULZE, Inspectrice des finances publiques
- à l'effet de signer, au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :
- la valeur vénale n'excède pas 300 000 € (trois cent mille euros) à l'exclusion des biens de l'Etat;
- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 30 000 € (trente mille euros) pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

Article. 4.- Délégation de signature, impactée par les critères qualitatifs définissant les dossiers à enjeux, est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle Etat;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques ;

Les critères sont listés de manière non exhaustive :

- toutes les cessions des biens de l'Etat ;
- les acquisitions de terrains en vue de projets structurant nationaux ou locaux (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique) ;
- les dossiers des biens qui sortent de l'ordinaire ou biens hors normes (ex : terrain de sport, friches industrielles, théâtre, maison hors norme de environ 400 m2, château) ;
- les dossiers présentant un enjeu eu égard au contexte local ou national à prendre en compte ou à la nature de l'interlocuteur ;
- les demandes d'actualisation des avis domaniaux conduisant à une révision significative de la valeur estimée précédemment admise ou faisant l'objet de contestation de l'avis domanial précédemment donné.

<u>Article. 5.</u> – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques et par délégation ».

<u>Article. 6.</u> – Monsieur le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise au préfet, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 7. - Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 8. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves E GALL

R28-2022-03-28-00017

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-Yves LE GALL Gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale

Le Préfet de la région Normandie et du département de la Seine-maritime ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du 1 de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022;

Vu l'arrêté n° 22-008 du 28 mars 2022 du préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves LE GALL administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre ;

Arrête:

<u>Article. 1er.</u> – La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jean-Yves LE GALL, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime par l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 22-008 du 28 mars 2022, en matière de gestion domaniale, pourra aussi être exercée par :

- Monsieur Fabrice ROBYN, Administrateur des finances publiques, responsable du pôle État;
- Monsieur Hubert PAGEOT, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion Domaniale ;
- Monsieur Christian FABRE, Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division Gestion Domaniale, en cas d'indisponibilité de Monsieur Fabrice ROBYN ou Monsieur Hubert PAGEOT;

<u>Article. 2</u>. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice ROBYN, Monsieur Hubert PAGEOT ou Monsieur Christian FABRE la même délégation sera exercée par :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

dans la limite des plafonds de :

- 180 000 € pour la signature des actes de transfert de propriété (cession acquisition échange legs etc...),
- 24 000 € annuel pour les autres actes (baux, concessions, conventions diverses, etc ...).

Pour:

- 1. toutés opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de réalisation des biens domaniaux à l'exclusion des actes visés par les articles L3212-2 et R 3212-1;
- 2. passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
- 3. autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État;
- 4. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur ;
- 5. attribution des concessions de logement et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
- 6. instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportant à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux, dans les limites autorisées par l'arrêté préfectoral;
- 7. dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;
- 8. dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.

<u>Article. 3.</u> – En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 2 du présent arrêté, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est donnée à :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques
- . Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

<u>Article.4.</u> - Délégation spéciale de signature est donnée, outre les personnes désignées à l'article 1, en remplacement les personnes désignées à l'article 2.

A l'effet de me suppléer aux fins de délivrer quittance du paiement des cessions des biens de l'État devant notaire.

<u>Article. 5.</u> – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention :

POUR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME ET PAR SUBDELEGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

<u>Article. 6.</u> – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime. Il sera affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article. 7. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par délégation

Le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

lean-Yves LE GALI

R28-2022-03-28-00019

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment dans son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département de la Seine-Maritime le régime des procédures foncières institué par les articles R. 176 à R. 184 du code du domaine de l'État, codifiés sous les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques;

Vu le décret en date du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Vu l'arrêté n° 22-008 du 28 mars 2022 du préfet de région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre à Monsieur Jean-Yves LE GALL administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Arrête:

Art. 1. - Les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale;
- Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques;
- Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques;

sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Art. 3. - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

R28-2022-03-28-00014

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées





Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées.

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des ressources humaines, de la formation professionnelle :

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la Formation Professionnelle et gestion des concours

Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques

Madame Octavie POTVIN-CHASME, contrôleuse principale des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Anne-Marie DIJOUX

2. Pour la Division budget, immobilier, logistique, sécurité, prévention :

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Budget:

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable du service

Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service Madame Estelle LEDE, contrôleuse principale des finances publiques

- Immobilier:

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques, responsable du service Monsieur Arnaud PAPAVOINE, inspecteur des finances publiques, délégué départemental à la sécurité

- Logistique

Monsieur Christian LEVILLAIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

3. Pour la Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et communication :

Monsieur Jérôme GUILLOTIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

- Contrôle de gestion :

Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur des finances publiques Madame Athénaïs CORMIER, inspectrice des finances publiques

4. Pour la Division des particuliers, des missions foncières, FDL :

Monsieur Thierry COCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Nathalie LEBOUC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :

Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques

- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :

Madame Odile MINIER, inspectrice des finances publiques

Madame Cécile THEPOT, inspectrice des finances publiques

- Conseil fiscal aux collectivités locales :

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

Monsieur Baptiste RICCHIARDI, inspecteur des finances publiques

5. Pour la Division des professionnels et du recouvrement :

Madame Ann WATRIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de division Madame Catherine CANTELLI, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

Madame Véronique ARMENGAUD inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

- Pilotage et animation du réseau :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :

Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELLE, inspecteur des finances publiques

- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques

Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques

Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques

Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques

Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques

Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques

Madame Françoise DANTREUILLE, contrôleuse principale des finances publiques

Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques

Monsieur Laurent THIERRY, contrôleur des finances publiques

6. Pour la Division des affaires juridiques et du contentieux :

Monsieur Eric PORTIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Madame Pascale JOURDAN, inspectrice divisionnaire de classe normale, adjointe au responsable de la division

- Contentieux et législation

Madame Séverine BLONDEL, inspectrice des finances publiques

Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques

Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques

Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques

Monsieur François LAINE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine LECLERC, inspecteur des finances publiques

Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques

Madame Caroline ROMON, inspectrice des finances publiques

Monsieur Philippe BOULAY, contrôleur des finances publiques

Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques

Madame Laure WILLERVAL, contrôleuse des finances publiques

7. Pour la Division du contrôle fiscal :

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Monsieur Jean-Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint à la responsable de la division

8. Pour la Division secteur public local :

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Pilotage, conseil et animation du SPL:

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division,

- Qualité comptable des comptes locaux :

Madame Angie GALIOT, inspectrice des finances publiques, responsable du pôle gestion et qualité comptable

9. Pour la Division action et expertise économique :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Mission expertise économique et financière :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- <u>CCSF Méthode, accueil et qualité</u> :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

<u>Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :</u> Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Honsieur Thierry HogoAkt, controleoi principal des Thances pobliques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- CODEFI :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- <u>Tutelle Chambres Consulaires</u>:

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

10. Pour la Division comptabilité, recettes non fiscales et services financiers :

Madame Julia BUSSON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de division Monsieur Gaétan DUBOURG, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable de division

- Comptabilité de l'Etat :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques
Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint
Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques

- <u>Comptabilité du recouvrement</u> :

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint Madame Hélène LEGRAND, contrôleuse des finances publiques

- <u>Dépôts de fonds au Trésor</u> :

Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques Madame Maryvonne BELLET, contrôleuse des finances publiques Madame Alexandra BISANTI, contrôleuse des finances publiques Madame Sylvie LEMATTRE, contrôleuse des finances publiques, adjointe

- Recettes non fiscales - Produits divers :

Madame Sophie BOULLARD, inspectrice des finances publiques Madame Elodie MICHALAK, inspectrice des finances publiques, chargée de mission Madame Florence DOMINGUEZ, contrôleuse des finances publiques

11. Pour la Division de la dépense :

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service

Madame Christelle MAILLARD, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe du service Madame Martine CROCHEMORE, contrôleuse principale des finances publiques

Monsieur Jean-François CAPELA, contrôleur des finances publiques

- Service liaison rémunérations :

Madame Valérie LUIT, inspectrice des finances publiques, responsable du service Madame Clotilde DE SIMONE, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe

- Autorité <u>de certification des fonds structurels européens</u> :

Monsieur Yoann MOISAN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission Madame Delphine BERNARD-PORTIER, contrôleuse des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de M. MOISAN.

12. Pour le CSBO:

Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable du CSBO Madame Carole HAEFFLLINGER, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO Madame Géraldine TIPHANGNE, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO Madame Valérie FONTAINE, contrôleuse principale des finances publiques Madame Anne-Sophie HUBERT-COUSIN, contrôleuse des finances publiques Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques Madame Florence MANDEVILLE, contrôleuse principale des finances publiques

13. Pour la Division domaine :

Monsieur Hubert PAGEOT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

- Gestion:

Madame Geneviève DEPRET, inspectrice des finances publiques Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques Madame Muriel ESLINE, inspectrice des finances publiques Madame Sylvie MALLET, inspectrice des finances publiques Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques Monsieur Allan TRANCHANT, inspecteur des finances publiques Madame Delphine VERDIERE, inspectrice des finances publiques

- <u>Pôle d'évaluation domaniale</u> :

Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques Monsieur Arnaud STEPHAN, inspecteur des finances publiques Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques

14. Pour la mission départementale risques et audit :

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »

Risques et cellule qualité comptable :

Madame Lise BIZET, inspectrice principale des finances publiques

<u>Audit</u>

Monsieur Eric CHOTARD, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Jérémy LE ROUX, inspecteur principal des finances publiques Monsieur Julien MACRON, inspecteur principal des finances publiques Madame Yvette PETIOT, inspectrice principale des finances publiques

15. Pour la mission conseil aux décideurs publics :

5

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission «conseil aux décideurs publics»

16. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Monsieur Yannick DUBOS, administrateur général des finances publiques

17. Pour la gestion du site immobilier du Havre :

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, les attributions qui sont les miennes.

Article 2: La présente décision de délégations prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 3 : La précédente décision de délégations accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

lean-Yves LB GALL

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2022-03-28-00001

Délégation de signature à l'adjoint au responsable du pôle pilotage et ressources



Liberté Égalité Fraternité



Direction générale des finances publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature à l'adjoint au responsable du pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2021 portant affectation de Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide:

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Benajamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources :
- à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

<u>Article 2</u> - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

<u>Article 3</u> - La présente délégation prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

<u>Article 4</u> – La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GAL

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2022-03-28-00003

Délégation de signature au responsable du pôle animation du réseau



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature au responsable du pôle animation du réseau

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant nomination de Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe LE JEUNE, administrateur des finances publiques, directeur du pôle animation du réseau
- à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2: Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3: La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 4: La précédente décision de délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

ean ives LE GALL

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2022-03-28-00002

Délégation de signature au responsable du pôle État



Liberté Égalité Fraternité



Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature au responsable du pôle État

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Fabrice ROBYN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle État ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2: La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 3 : La précédente décision de délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 28 mars 2022

lean-Yves LE GALL

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2022-03-28-00004

Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie





Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale des Finances Publiques Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Division des ressources humaines 21 quai Jean Moulin 76037 Rouen

Mél.: drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie

L'administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2021 portant nomination de Madame Catherine WALTERSKI, administratrice civile hors classe, en tant qu'experte de haut niveau auprès de la directrice régionale des finances publiques de la région Normandie pour l'assister dans ses fonctions de contrôleur budgétaire;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

Décide:

Article 1 : Contrôle budgétaire des services de l'État

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôleuse principale des finances publiques
- Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôleuse principale des finances publiques
- Monsieur Olivier CARON, contrôleur principal des finances publiques

Article 2 - Contrôle budgétaire des opérateurs de l'Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

<u>Article 3</u> – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des, finances publiques

Article 4 - Avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public :

Pour rendre un avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public en application de l'article 1 du décret n°2012-91 susvisé, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

<u>Article 5</u> – Approbation des budgets au titre de la tutelle financière et autorisation de recettes et de dépenses :

Pour signer tout acte se rapportant aux décisions d'approbation ou d'autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012, pris par l'Agence régionale de santé de Normandie, par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie, par l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie, délégation est donnée à :

- Madame Catherine WALTERSKI, experte de haut niveau, contrôleur budgétaire en région
- Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques
- Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques
- Madame Raphaële GREBOVAL, inspectrice des finances publiques
- Madame Odile OZANI, inspectrice des finances publiques

Article 6 – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

<u>Article 7</u> – La présente décision prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Jean-Yves LE GALL

2

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-03-28-00015

Arrêté N°SGAR 22-042 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Pôle modernisation et moyens

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Arrêté n° SGAR 22-042

portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret modifié n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND;

Préfecture de la région Normandie 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 76 51 67

Courriel: kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

- Vu l'arrêté n° SGAR 19-090 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 28 mars 2022 ;

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur selon le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret susvisé du 7 novembre 2012.

Article 2:

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du 28 mars 2022 et l'arrêté préfectoral n° SGAR 19-090 du 23 avril 2019 est abrogé.

Article 3:

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Le préfet,

Pierre-André DURAND

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-03-28-00016

Arrêté N°SGAR 22-043 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Pôle modernisation et moyens

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Arrêté n° SGAR 22-043 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;

Préfecture de la région Normandie 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 76 51 67 - Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

- Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2021 portant affectation de Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur des finances publiques, à la Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté du 7 mai 2021 portant affectation de M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté N° SGAR 22-019 du 23 février 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à M. Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022;

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, à effet de :

- signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous documents, actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;
- recevoir les crédits des programmes suivants :
- ■156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »
- ■218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
- ■723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques »
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour les opérations liées à la cité administrative Saint Sever, pour les seules opérations liées aux contrôles réglementaires et à la maintenance préventive et corrective, et à la seule demande expresse du SGCD 76, assurer l'ordonnancement technique dans Chorus formulaire.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.
- Ordonnancer les dépenses et les recettes, et certifier le service fait se rapportant au fonctionnement, ou à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte de commerce n°907 Opérations commerciales des domaines ».
- Cet ordonnancement technique s'opère dans Chorus formulaire sur prescription du Service de Gestion Commun Départemental de la Seine-Maritime, seul décisionnaire de l'opportunité des dépenses à réaliser.

• Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2:

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 3:

Monsieur Benjamin MARGEAULT peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité, s'il est lui-même absent ou empêché, dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie et d'une transmission au Secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4:

Le présent arrêté prend effet à compter du 28 mars 2022 et l'arrêté N° SGAR 22-019 du 23 février 2022 est abrogé.

Article 5:

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime et l'adjoint au gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Pierre-André DURAND

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-03-28-00018

Arrêté N°SGAR 22-044 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Pôle modernisation et moyens

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Arrêté n° SGAR 22-044 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019;
- Vu la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale finances publiques ;
- Vu le décret N° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Monsieur Pierre-André DURAND;

Préfecture de la région Normandie 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 76 51 67 - Courriel : <u>kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr</u>

- Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2021 portant affectation de M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté du 7 mai 2021 portant affectation de M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR 21-048 du 16 avril 2021 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2022 confiant à M. Jean-Yves LE GALL, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 28 mars 2022;

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation est donnée à M. Benjamin MARGEAULT, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur dans le cadre du Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019.

Article 2:

Le présent arrêté prend effet à compter du 28 mars 2022 et l'arrêté préfectoral N° SGAR 21-048 du 16 avril 2021 est abrogé.

Article 3:

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime et le directeur adjoint du pôle pilotage et ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 28 mars 2022

Le Préfet,

Pierre-André DURAND